

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc.		Date d'inspection Le 23 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de permis 2016074	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue  
 -Le ratio fut respecté durant la visite  
 -Affiché dans l'espace casiers en entrant dans l'établissement sont les documents suivants; le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort  
 -Advenant qu'un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible à besoin d'être affiché celui-ci sera sur la porte d'entrée de la halte/garderie  
 -L'administratrice ainsi que le personnel éducatif détiennent un certificat de premiers soins à jour et valide.  
 -Durant les journées scolaires la routine quotidienne à la halte; est souvent contenu d'une période de jeu extérieur à la fin de la journée, lorsque la météo le permet. Lorsqu'il y a congé pédagogique ou congé scolaire, les enfants ont deux périodes de jeux extérieurs par jour. Durant les journées congé scolaires et/ou pédagogiques, le dîner et les collations sont servis aux heures reconnues  
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets ou dans la gestion de leurs émotions.  
 -Les produits nettoyants et toxiques sont rangés dans la cuisine barrée sous clé et hors de portée des enfants  
 -Les boissons chaudes sont dans des contenants étanches  
 -Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.  
 -Durant la visite, il fut observé que des planifications d'activités pour la semaine à venir sont affichées dans les trois locaux désignés aux après-classes. Dans un local il y a d'affiché une constellation d'activités faite en collaboration avec les enfants.

Observations : Les enfants sont arrivés d'école pour manger leurs collations, un groupe participe à l'activité du corridor de bloc préparé l'éducatrice. Le second groupe joue à loup-garou et à la coiffeuse et le troisième groupe fait un collage, peinture d'une fleur. À mon départ les groupes se préparent à ranger pour aller jouer dehors.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 avril 2026

Date

original signé par  
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*